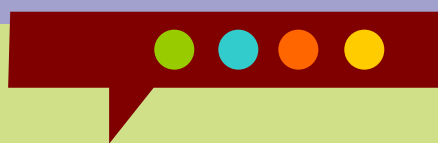


CPOG

2013-2017

Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion



- **Schéma directeur des politiques familiales et sociales**

→ Synthèses des diagnostics et des objectifs de progrès

Sommaire

■ La synthèse des diagnostics.....	1
□ La synthèse des diagnostics par missions.....	1
□ La synthèse des diagnostics par territoires.....	6
■ Les principaux objectifs sur la période 2013-2017.....	11

L'Etat et la Cnaf ont conclu une convention d'objectifs et de gestion (Cog) portant sur cinq ans (2013-2017). Celle-ci décrit l'offre globale de service des caisses d'allocations familiales organisée en missions et programmes, puis déclinée localement en fonction des territoires et des besoins dans un schéma directeur des politiques familiales et sociales. Dans ce cadre, des diagnostics par missions et programmes, ainsi qu'une déclinaison territoriale ont été réalisés en référence aux orientations nationales à partir des données statistiques de la Caf, des remontées de terrain des équipes d'intervention de la Caf auprès des partenaires et des familles, et en capitalisant les travaux et diagnostics réalisés avec les partenaires.

La Caf sollicite aujourd'hui ses principaux partenaires afin de les informer et d'enrichir ses travaux.

La synthèse des diagnostics

La synthèse des diagnostics par missions

Les diagnostics du schéma directeur sont organisés en 4 missions déclinées en 7 programmes.

	Missions	Programmes	Champs d'intervention correspondant
Cog 2013-2017 Schéma directeur des politiques familiales et sociales	Mission 1 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale	Programme 1 : Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires	Petite enfance
		Programme 2 : Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles	Jeunesse
	Mission 2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants	Programme 1 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants	Soutien à la fonction parentale
	Mission 3 : Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie	Programme 1 : Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité	Logement
		Programme 2 : Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires	Animation de la vie sociale
	Mission 4 : Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles	Programme 1 : Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité	Interventions sociales (événements fragilisant, insertion, accompagnement des familles)
		Programme 2 : Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale	

Mission 1 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

- *Programme 1 : Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires*
- **Malgré le développement de l'offre sur la période 2009-2012, des créations de places sont nécessaires pour réduire les inégalités territoriales**

L'accueil collectif a progressé, le département compte 70 équipements d'accueil du jeune enfant (Eaje) pour 2 195 places en 2012. Désormais le taux de couverture local est proche de la moyenne nationale : 15% des enfants de moins de 3 ans contre 16% en moyenne nationale. L'offre s'est diversifiée avec la création de 7 crèches d'entreprise, de 4 « micro-crèches Paje », d'1 jardin d'éveil et de 26 maisons d'assistants maternels qui se développent à un rythme soutenu.

Le nombre de places chez les assistants maternels agréés indépendants (Amai) progresse, mais la part de l'accueil individuel reste faible (8 Amai actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 14 en moyenne nationale). Malgré cela, les animateurs de Relais assistants maternels (Ram) indiquent que le taux d'activité des Amai est en baisse.

Le taux de couverture départemental des enfants de moins de 3ans par les accueils collectif et individuel est de 40,5%, contre 54% au niveau national.

La couverture par les Ram a augmenté, les 17 structures desservent 94 communes regroupant 77% des enfants de moins de 6 ans. Cependant l'offre reste incomplète, et dans l'attente la Caf a mis en place un « Ram interstitiel » qui fournit des informations aux usagers des communes non couvertes.
- **L'amélioration de la qualité de l'accueil doit être poursuivie pour répondre aux besoins des familles**

L'optimisation des places est recherchée par la Caf, en moyenne le taux d'occupation des équipements est de 75% et une place est occupée par 2,8 enfants. La majorité des contrats d'accueil, soit 55%, sont à temps partiels.

L'accueil des enfants porteurs de handicap est possible dans tous les Eaje et plus de la moitié des structures accueille des enfants de foyers bénéficiaires du Rsa.
- **L'information s'est développée au travers du site mon-enfant.fr et les liens créés avec les partenaires relais**

Le site mon-enfant.fr est mis en valeur et actualisé régulièrement : tous les Eaje, Ram et Laep sont en ligne.

Les partenaires relais comme les Ram et les Points info familles (Pif) sont associés à la diffusion des informations Caf permettant ainsi de diversifier les vecteurs de communication.

▪ **Une offre de travail social est proposée aux familles lors de la naissance ou du décès d'un enfant**

L'offre naissance est majoritairement réalisée sous forme de réunions collectives, en lien avec les partenaires : Pmi, Eaje, Ram, Cpm. . .

Le deuil périnatal ne fait pas actuellement l'objet d'une offre de travail social spécifique mais s'inscrit dans l'offre « décès d'un enfant ».

▪ **Le partenariat diversifié s'est structuré**

Le taux de couverture contractuelle est élevé : 86% des enfants de moins de 6 ans sont couverts par un Cej. Il pourrait encore s'améliorer avec l'évolution des intercommunalités.

Le partenariat avec le Conseil-général s'est consolidé autour de la Codaje et des échanges avec la Pmi.

L'investissement en faveur de l'accueil des enfants porteurs de handicap s'est structuré en particulier autour de la création d'un pôle de coordination enfance-jeunesse cogéré par 2 associations.

□ *Programme 2 : Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles*

▪ **Parallèlement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, des développements restent nécessaires sur l'accueil péri et extrascolaire**

Même si le département bénéficie d'un bon maillage des services avec 147 accueils de loisirs, des besoins persistent, notamment sur les temps périscolaires.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, de nouveaux services ou organisations sont à développer. Pour la rentrée 2013, 1 seule des 126 communes ayant une école s'est engagé dans ce dispositif, impliquant ainsi un report de charge pour la rentrée 2014.

Concernant l'accès des jeunes à un logement, la Caf s'est fortement impliquée dans la création en 2011 du 1er foyer de jeunes travailleurs des Pyrénées-Orientales qui répond aujourd'hui à un besoin jusqu'alors non couvert.

▪ **La qualité de l'accueil s'est renforcée, mais l'accès aux services et l'information sont à améliorer**

Le nombre d'enfants accueillis a augmenté et l'amélioration de la qualité de l'accueil est effective : enfants porteurs de handicap, actions qualité ou en faveur de l'autonomie des adolescents.

La tarification des accueils de loisirs est souvent fonction des ressources des familles, mais elle reste hétérogène sur le département du fait de l'absence de règles nationales et du manque de coordination locale.

L'information des familles s'est développée avec la mise en œuvre du site mon-enfant.fr et la diversification des relais d'information.

▪ **L'augmentation des bénéficiaires d'aides individuelles consacrées à la jeunesse doit être poursuivie**

Les modalités d'attribution du Passeport temps libre (Ptl) ont évolué pour augmenter le nombre de bénéficiaires (+72% entre 2009 et 2012) : majoration de l'aide pour les foyers modestes et abaissement de l'âge des bénéficiaires de 11 à 10 ans.

Le nombre d'aide aux vacances enfants a baissé de 8% entre 2009 et 2012, malgré les mesures prises pour la rendre plus accessible : ouverture d'une tranche de Quotient familial (Qf) plus élevée et conclusion d'une convention avec le service commun Vacaf pour élargir l'offre à d'autres départements.

Le soutien aux Bafa-Bafd s'est poursuivi mais une réflexion sur les modalités d'attribution est engagée notamment sur les publics bénéficiaires. La Caf est le principal financeur de ce dispositif.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire extra légale (Arsel) pour les jeunes de 18 à 21 ans reste stable.

La participation financière au Fonds départemental d'aide aux jeunes (Fdaj) pilotée par le Conseil-Général et dont la gestion est assurée par la mission locale jeunes et au Bureau information jeunesse (Bij) a été maintenue.

▪ **Le partenariat dans le domaine de la jeunesse est satisfaisant**

Le taux de couverture contractuelle est élevé : 92% des enfants de 6 à 18 ans sont couverts. Il pourrait encore progresser avec l'évolution des intercommunalités.

La Caf prend part aux instances départementales et locales mises en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Elle participe aux dispositifs interpartenariaux de financement d'actions de loisirs extrascolaires : fonds qualité local et opération ville vie vacances.

Mission 2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants

□ Programme 1 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants

▪ Les actions parentalité se sont développées grâce notamment aux financements apportés, mais le maillage territorial doit progresser

Le Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap), qui touche 1 famille sur 10 du département, s'est structuré dans un objectif de cohérence et d'articulation des différents dispositifs. En effet, une organisation des dispositifs parentalité intégrant le Réaap, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), les Points info familles (Pif), les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep), la médiation familiale puis - en 2011- les espaces rencontre, a été mise en place depuis 2009.

L'activité des Clas est stable, pour la période 2012-2013, les 55 actions réalisées ont concerné près de 600 enfants. Cependant certains territoires restent déficitaires et l'articulation avec les actions conduites dans le domaine de l'éducation doit se poursuivre.

Le taux de couverture départemental en Laep est satisfaisant grâce à un développement important : 3 Laep supplémentaires entre 2009 et 2012, soit 1 Laep pour 3 000 enfants. Cependant, l'offre est déséquilibrée, Perpignan qui regroupe 28% des familles allocataires compte 78% des Laep.

Les services de médiation familiale et l'espace rencontre sont bien structurés, autour d'un partenariat solide mais le taux de recours reste faible : la médiation concerne 1,8% des divorces contre 3,7% en moyenne nationale.

▪ Le nombre de familles ayant bénéficié d'une aide aux vacances est stable

L'aide aux vacances familiales (Avf) concerne en particulier les familles vulnérables et à bas revenus. En 2012, 747 familles ont utilisé leur droit à l'aide.

Les séjours avec accompagnement social (aides aux vacances sociales) progressent mais restent peu nombreux. Pour autant, ils sont importants pour renforcer les liens familiaux et sociaux et mériteraient d'être développés.

▪ L'offre de service de travail social mise en œuvre dans le domaine de la parentalité est bien repérée

Cette offre est proposée aux couples qui se séparent ainsi qu'aux familles endeuillées (décès d'un enfant ou d'un conjoint). Ces situations représentent une grande part des interventions des travailleurs sociaux.

Mission 3 - Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

□ Programme 1 : Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

■ Une communication régulière valorisant les outils numériques et les partenaires relais

La stratégie de communication numérique s'est renforcée avec le développement des téléprocédures et l'élaboration de supports sur le logement adaptés aux différents publics et disponibles sur le www.caf.fr.

Le recours aux partenaires relais s'est également développé :

- Pour l'accès des familles fragiles à un logement, la Caf finance des associations de prospection sociaux immobilière (Psi) ainsi que des agences immobilières à vocation sociale (Aivs).
- Pour répondre aux questions liées aux problématiques logement la Caf a activement soutenu la création de l'Adil.

■ Une implication active dans la prévention des expulsions et le traitement des impayés de loyer

Une commission interne traite les impayés les plus difficiles et oriente vers l'interlocuteur le plus adapté : Fsl, travailleur social Caf, Conseil-général pour les publics isolés et la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) pour les dossiers complexes.

Une offre de travail social en matière d'impayés de loyer Alf a été mise en place en janvier 2012, elle touche le plus souvent des familles ayant des difficultés multiples, avec un risque important d'expulsion.

■ Une évolution de la politique de contrôle visant à lutter contre l'indécence des logements et la mise en œuvre d'une offre de travail social spécifique

Suite à la fin de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) de lutte contre l'habitat indigne, un nouveau dispositif a été mis en place pour assurer la mission Caf de contrôle de décence des logements à compter d'avril 2012. Dans ce cadre, un prestataire réalise les contrôles et les visites après travaux. Toutefois, on constate qu'un nombre de logements important demeurent indécents après la réalisation de travaux insuffisants par les bailleurs.

Une offre de travail social spécifique à la non décence du logement a été déployée en janvier 2013 pour les familles bénéficiaires de l'Alf dont le logement est identifié comme indécents.

■ Des synergies partenariales renforcées, en particulier au travers du Plan départemental pour le logement des plus défavorisés (Pdaldp) et de la mise en place d'une Adil

La Caf s'est fortement impliquée dans le Pdaldp pivot des politiques du logement du département : accès et maintien, habitat indigne, offre locative adaptée. La Caf est le 4ème financeur du Fonds solidarité logement (Fsl), entre 2009 et 2012, elle a abondé à hauteur de 230 000 € par an. De plus, elle a soutenu en 2012 la création de l'Agence départementale d'information logement (Adil).

Le soutien à la création et au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage s'est poursuivi, le taux de réalisation des aires prévues dans le schéma départementale piloté par la Préfecture demeure insuffisant, il s'élève à 47%.

□ Programme 2 : Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires

■ Le maillage des structures d'animation de la vie sociale et la qualité de service doivent progresser

En effet, hormis Perpignan, le taux de couverture par des structures d'animation de la vie sociale sur le département est très faible. Au total seulement 33% des communes de plus de 5 000 habitants sont couvertes.

Le fonctionnement des centres sociaux du département est également atypique, ils sont tous gérés par des collectivités territoriales, la part budgétaire consacrée à l'activité est deux fois plus faible qu'au niveau national et la part des structures ayant des référents familles est également en dessous de la moyenne nationale (61% contre 80%). Afin d'améliorer la qualité et d'homogénéiser les pratiques, un référentiel local des centres sociaux précisant les attentes Caf a été bâti à partir des nouvelles orientations nationales et présenté aux gestionnaires.

Malgré l'intérêt de ces structures, l'implication des partenaires est faible notamment dans le financement, la Caf est le deuxième financeur du fonctionnement de ces services, derrière les collectivités territoriales.

Une démarche des Caf de la région est en cours, dans l'objectif de déployer au cours de la période de la Cog l'observatoire des centres sociaux.

■ La Caf poursuit son soutien aux associations notamment par le financement des actions Cucs

En 2012, la Caf est le 4ème financeur des actions Cucs ciblées sur les territoires prioritaires (138 actions labellisées) 265 000 euros ont été versés, dans le cadre de cette politique.

■ La Caf s'investit progressivement dans la mise en œuvre de projets de développement social local

La Caf collabore à différents projets sur le département qui intègrent la participation des habitants et visent à améliorer le cadre de vie et le lien social.

Mission 4 - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

□ *Programme 1 : Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité*

▪ L'offre d'accompagnement doit être structurée en fonction de l'implication des partenaires et du contexte social local

Depuis mars 2010, une offre d'information, de conseil et d'orientation a été mise en place en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du Rsa majoré, en situation de grossesse déclarée ou ayant de jeunes enfants, dont la demande est instruite par la Caf.

En complément, la Caf a défini, en lien avec le Conseil général et Pôle emploi, une offre de service en qualité de correspondant du référent emploi pour les familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans.

▪ Une promotion des services dématérialisés du caf.fr est réalisée régulièrement au travers de nombreux vecteurs

Des actions ciblées sont menées auprès des allocataires et des partenaires relais. Plusieurs vecteurs de communication sont utilisés : les pages locales du caf.fr, des campagnes e-mailing et/ou Sms, campagnes médias, supports traditionnels comme la presse, des ordinateurs en libre-service...

□ *Programme 2 : Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale*

▪ Le socle national de travail social est déployé et les interventions liées à l'accès aux droits sont importants

L'offre de service de travail social mise en place en 2007, puis actualisée en 2011, est ancrée dans les territoires et bien repérée par les familles et les partenaires. Près de la moitié des interventions concernent majoritairement l'accès aux droits.

▪ Une meilleure articulation des interventions sociales avec les partenaires a été recherchée

L'offre de service autour de la naissance s'appuie sur un partenariat avec les acteurs du territoire : Ram, Eaje, service Pmi. Une convention de coordination des interventions sociales avec le Conseil-général est en cours de signature dans un objectif de meilleure articulation, dans le cadre de l'offre en direction des parents avec enfants malades ou porteurs d'un handicap, un partenariat spécifique s'est développé avec la Maisons départementales des personnes handicapées (Mdph) et une aide au répit pour ces familles est proposée depuis 2009.

Concernant l'aide à domicile, le partenariat financier est bien structuré mais les interventions sont à ajuster, notamment pour augmenter la part des interventions Tisf qui n'est actuellement que de 35%.

▪ Les modalités d'accès aux Aides financières individuelles (Afi) sont lisibles, mais le développement des aides sur projet est à poursuivre

Pour harmoniser les pratiques et mieux s'articuler avec les aides financières des partenaires, un guide interne des aides exceptionnelles a été élaboré et le règlement intérieur est présenté chaque année aux partenaires.

La diminution de la dotation d'action sociale sur la période 2013/2017, ainsi que les orientations nationales de développement des aides sur projet pourraient nécessiter un recentrage vers les publics et les situations les plus prioritaires.

La synthèse des diagnostics par territoires

La définition des offres de service a permis de clarifier les domaines d'intervention de la Caf et le maillage des services d'accueil ainsi que les points d'ancrage de travail social sur le département ont renforcé le positionnement de l'institution.

La situation dans le domaine de la petite enfance est globalement satisfaisante même si des développements sont identifiés dans le cadre du rééquilibrage territorial. Dans le domaine de la jeunesse, l'offre est à homogénéiser et/ou à étendre sur certaines périodes ou tranches d'âge, parallèlement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Des actions doivent être engagées dans les autres domaines : parentalité, logement, animation de la vie sociale, accompagnement des familles.

Afin de réaliser l'intervention et le soutien de la Caf au plus près des besoins des familles et des partenaires, le département est réparti en 7 territoires.

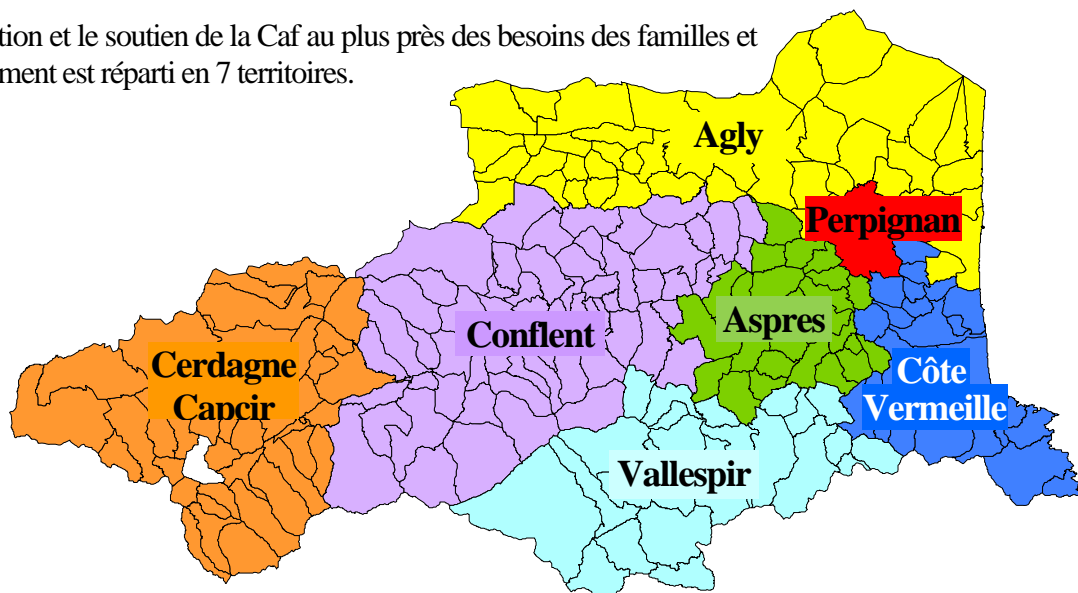


Tableau de synthèse de la situation des territoires par missions et programmes, en fonction des besoins des familles et des offres de service.

Missions - Programmes	Pyrénées-Orientales	Agly	Aspres	Cerdagne Capcir	Conflent	Côte Vermeille	Perpignan	Vallespir
Mission 1 - Programme 1 : Offrir des solutions d'accueil des jeunes enfants adaptées et équitablement réparties (<i>petite enfance</i>)								
Mission 1 - Programme 2 : Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux différentes tranches d'âge (<i>jeunesse</i>)								
Mission 2 - Programme 1 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants (<i>Parentalité</i>)								
Mission 3 - Programme 1 : Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité (<i>logement</i>)								
Mission 3 - Programme 2 : Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires (<i>animation de la vie sociale</i>)								
Mission 4 - Programme 1 : Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité - Programme 2 : Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale (<i>Interventions sociales</i>)								

Adéquation entre les besoins des familles et l'offre

	satisfaisant		plutôt satisfaisant		plutôt insuffisant		insuffisant
--	--------------	--	---------------------	--	--------------------	--	-------------

□ *Petite enfance*

Le parc d'accueil collectif et individuel des Pyrénées-Orientales est globalement satisfaisant. Cependant, de nouveaux besoins apparaissent sur certains du fait de l'évolution démographique. L'offre doit également intégrer l'accueil des enfants de familles précaires. Compte tenu des besoins, des objectifs de création de plus de 200 places d'accueil collectif et de 4 Ram ont été fixés pour la période 2013-2017.

- Le taux de couverture en mode d'accueil de la ville de **Perpignan** est insuffisant, mais le besoin d'accueil permanent apparaît bien couvert, notamment au regard du taux d'activité des parents. Des extensions de structures sont prévues sur la période pour un total de 25 places. Cependant sur ce territoire marqué par une grande précarité, la prise en compte des besoins de garde des familles en difficulté est à renforcer.
- L'**Agly** a connu un fort développement de l'offre d'accueil collectif en 2009 et 2012 : +92 places dont 24 en jardin d'éveil. Sur plusieurs secteurs des besoins ont été identifiés, au total 75 places d'accueil collectif devraient être créées. 4 Ram supplémentaires ont également été créés.
- Le parc d'accueil collectif des **Aspres** a progressé de plus de 30 places entre 2009 et 2012, toutefois des besoins parcellaires subsistent, l'offre pourrait être consolidée par une microstructure « multi-sites » d'environ 10 places sur le territoire de la communauté de communes des Aspres et l'extension de 10 places de l'Eaje de Pollestres.
- En **Cerdagne-Capcir**, le besoin est globalement bien couvert. L'offre d'accueil individuel pourrait être structurée par la création d'1 Ram multi-sites couvrant l'ensemble du territoire.
- Sur le territoire du **Conflent**, une extension de 20 places de la crèche de Prades est prévue en 2014 dans un cadre intercommunal, et sur les autres territoires où l'urbanisation progresse, un besoin de 27 places a été identifié. Concernant les Ram, les besoins sont importants et non couverts sur 2 secteurs : communautés de communes du Conflent et de Vinça-Canigou.
- Le territoire de la **Côte-Vermeille** a connu un développement de l'offre d'accueil collectif entre 2009 et 2012 (+57 places), répondant ainsi aux besoins alors repérés. Compte tenu des évolutions territoriales et démographiques, un besoin de 60 places est identifié ainsi que le redéploiement de 10 places des communes du littoral vers les communes situées à l'intérieur des terres.
- En **Vallespir**, les communes les plus importantes possèdent un Eaje. La création d'un Ram intercommunal permettrait de développer l'offre individuelle et ainsi répondre aux besoins des hauts cantons.

□ *Jeunesse*

La couverture des besoins est globalement satisfaisante, mais l'offre d'accueil doit être consolidée par le biais d'une extension sur les temps périscolaires et extrascolaires, à certaines périodes ou tranches d'âge non encore couvertes. La réforme des rythmes éducatifs devrait permettre d'engager une réflexion avec les communes sur l'ensemble des accueils périscolaires pour transformer les garderies existantes en structures habilitées et améliorer le contenu des projets éducatifs.

- Les besoins en matière d'accueil jeunesse de la ville de **Perpignan** sont couverts par des services adaptés tant au niveau des différentes tranches d'âge que des périodes d'accueil. Le fonctionnement actuel des accueils de loisirs adolescents doit évoluer pour tendre vers une meilleure qualité de service. La réforme des rythmes éducatifs sera un des grands chantiers de la rentrée 2014 pour la commune qui est celle qui compte le plus d'accueil de loisirs : environ 50 sur les 150 du département.
- Dans l'**Agly**, l'offre d'accueil de loisirs en direction des enfants et des jeunes est satisfaisante et couvre la quasi-totalité des communes. Cette offre doit être étendue sur certaines communes afin de mieux couvrir les périodes d'ouverture et les tranches d'âge. En effet, sur les 27 accueils de loisirs du territoire, 17 proposent un accueil déclaré sur les temps périscolaires et seulement 18 disposent d'un espace dédié spécifiquement aux adolescents.
- Sur le territoire des **Aspres**, l'accueil sur les temps extrascolaires pour les adolescents s'est développé, cependant des besoins restent à satisfaire, en particulier sur les temps périscolaires. Sur le territoire du Sivom Portes Roussillon Pyrénées, les besoins sont bien couverts mais une baisse de fréquentation est constatée et la qualité doit être améliorée.
- L'accès ainsi que la qualité de l'offre d'accueil de loisirs n'est pas homogène sur le territoire **Cerdagne-Capcir**. En effet, mis à part sur le Sivu de la Vanéra, la gestion intercommunale y est peu développée et de nombreuses communes proposent encore des services de garderies ou bien des accueils extrascolaires sur les périodes correspondant aux saisons touristiques.
- La quasi-totalité des communes du territoire du **Conflent** proposent un accueil de loisirs péri et extrascolaire pour toutes les tranches d'âge. En effet, sur 2 Epci du territoire ayant la compétence jeunesse, l'offre est harmonisée et seuls des besoins diffus restent à satisfaire. Sur le secteur Vinça/Rigarda, une prise en compte intercommunale des besoins permettrait de proposer une offre aux familles résidant sur les communes les plus reculées.
- Toutes les familles du territoire de la **Côte-Vermeille** ont accès à un service extrascolaire durant les vacances, cependant certaines tranches d'âges sont mal couvertes. Concernant l'accueil périscolaire, la couverture est satisfaisante mais il reste 6 communes ayant encore un système de garderie. En 2014, plusieurs communautés de communes seront impactées par des

évolutions de leurs périmètres avec pour enjeux l'harmonisation de l'offre et/ou la prise de compétence jeunesse. Ce territoire compte la seule commune du département ayant mis à œuvre la réforme des rythmes éducatifs dès la rentrée 2013.

- Les accueils de loisirs du **Vallespir** ne couvrent pas toutes les tranches d'âge ou périodes d'accueil. En effet, l'accueil extrascolaire a progressé sur la période précédente mais l'accueil périscolaire est peu développé, même sur les communes les plus importantes. La prise de compétence intercommunale en matière de jeunesse pourrait être un levier pour l'harmonisation de l'offre, ce processus est engagé pour les communes du haut Vallespir.

□ *Parentalité*

Malgré un développement important du nombre d'actions de soutien à la parentalité sur la période 2009/2012, certains territoires restent déficitaires. Le développement des actions passe par une sensibilisation des élus qui connaissent encore mal ce domaine. Les associations porteuses de projets nécessitent un soutien voire un accompagnement pour la formalisation de partenariats et le développement ou la pérennisation de leurs projets. Hors de Perpignan, il existe peu de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans le département et plusieurs territoires sont déficitaires en actions Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas). La dynamique de réseau amorcée par la mise en place à titre expérimental des Comités locaux d'animation (Cla) sur 3 territoires, Agly, Vallespir, Côte-Vermeille est à poursuivre. Afin de faciliter l'accès des familles aux actions de proximité, l'information sur l'offre locale parfois méconnue des familles doit être développée. Celle-ci pourrait s'appuyer sur les relais existants (centres sociaux, Ram, Eaje, Tisf) et les réunions collectives organisées par les travailleurs sociaux Caf.

- La majorité des actions de soutien à la parentalité du département sont réalisées sur la ville de **Perpignan**. L'offre y est diversifiée et en grande partie concentrée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Zus du Vernet et du centre-ville). Dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Sécurité Prioritaire (Zsp), la création du pôle parentalité envisagée sur le centre historique devrait améliorer la lisibilité des dispositifs et permettre la mise en place de nouvelles actions. Le redéploiement de l'offre dans les quartiers déficitaires (Moulin à Vent) devrait faciliter son accessibilité à un plus grand nombre de parents.
- Le territoire de l'**Agly**, où le tissu associatif est peu développé, est déficitaire en actions de soutien à la parentalité. Seules 1 action Clas et 1 Laep sont financés par une prestation de service sur des territoires faiblement peuplés, alors que les communes les plus peuplées de la couronne de Perpignan et du littoral, dont 2 communes de plus de 10 000 habitants, n'en comptent aucun.
- Dans les **Aspres**, malgré la dynamique des familles, l'offre de service en matière de soutien à la parentalité se développe modestement, aucune action n'est financée par une prestation de service. Des coordinations intercommunales, ainsi qu'un accompagnement au développement des actions des associations existantes sont nécessaires pour consolider et structurer les services existants.
- Sur le territoire **Cerdagne-Capcir** à faible densité de population et situé en zone de montagne, le tissu associatif est peu développé. Seuls des Points d'accueil écoute jeunes (Paej), 1 Clas et 1 action parents-enfants sont proposés par 3 associations. Il est constaté que les interventions ne sont pas toujours lisibles pour les familles.
- En **Conflent**, les actions de soutien à la parentalité sont essentiellement proposées sur la commune de Prades. A l'est du territoire sur des communes importantes comme Millas et Ille-sur-Têt, elles sont limitées. Le territoire ne compte aucun Laep.
- Sur le territoire **Côte-Vermeille**, entre 2009 et 2012, une dynamique s'est développée dans le domaine de la parentalité suivie d'une création d'équipements (Laep, Paej). La mise en place d'un comité local d'animation animé par la Caf devrait permettre de la maintenir. Cependant, des besoins subsistent en matière de création de Laep et de développement d'actions, en particulier sur certaines communes importantes de la couronne de Perpignan et à Saint-Cyprien qui compte plus de 10 000 habitants.
- Le territoire du **Vallespir** reste encore fortement déficitaire en actions « labellisées » notamment dans les hauts cantons, malgré la mise en place expérimentale d'un Comité local d'animation (Cla) et la dynamique qu'il a impulsé. Il existe très peu de services de soutien à la fonction parentale (pas de Laep ni de Paej).

□ *Logement*

Les conditions de logement sont particulièrement problématiques dans les centres anciens des villes et villages et sur les zones touristiques : littoral et stations de ski. Certains centres anciens comportent des logements indécents malgré la mise en place de plusieurs Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah). L'ouverture récente de l'Agence d'Information du Logement (Adil) devrait permettre de développer l'information et l'identification des besoins. Enfin, d'après le schéma départemental piloté par la préfecture, des aires d'accueil des gens du voyage restent à créer sur 5 communes.

- La ville de **Perpignan** compte une grande part d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (75%). Après la réalisation d'un Programme national pour la rénovation urbaine (Pnru) et de l'Opah de Renouvellement Urbain (Ru), le logement demeure une priorité pour l'Etat et pour la ville qui mobilisent des financements conséquents. En dépit des actions

mises en place pour la lutte contre les marchands de sommeil, l'habitat reste dégradé dans le centre ancien et les quartiers Nord. De nouveaux leviers seront activés afin de continuer les actions contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, dans une dynamique partenariale (Zsp, plan stratégique local, nouvelle Opah Ru, programme local de l'habitat...).

- Les difficultés liées au logement du territoire de l'**Agly** sont multiples : bâti dégradé au cœur de certaines communes, logements saisonniers temporaires non adaptés, problématiques spécifiques au secteur littoral : un habitat précaire dans les campings et une cabanisation importante. 2 Opah ont été lancées sur la commune de Rivesaltes et sur la Communauté de communes Agly Fenouillèdes. Enfin, dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, 3 aires restent à créer sur les communes de Rivesaltes, Saint Estève et Saint Laurent de la Salanque.
- Sur le territoire des **Aspres**, le logement social est insuffisant. Les familles les plus vulnérables connaissent des difficultés pour se loger en particulier sur les communes de la première couronne de Perpignan où l'offre locative privée influe sur le coût des loyers. Dans le cœur des villages de la communauté de communes des Aspres, la dynamique engagée dans le cadre de la précédente Opah s'est ralentie et beaucoup de logements restent inconfortables. Enfin, d'après le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage une aire d'accueil reste à créer sur la zone du Soler et de Toulouges.
- Les difficultés liées au logement du territoire **Cerdagne-Capcir** sont essentiellement liées au contexte touristique : loyers élevés, locations de courtes durées, résidences secondaires. En proportion, les situations d'impayés sont nombreuses. Bien que le parc de logement locatif soit vieillissant, aucun logement indigne n'a été recensé dans le cadre de l'offre de travail social.
- Les problématiques de logement du territoire du **Conflent** sont essentiellement concentrées dans les centres anciens de Millas et de Prades. Cette dernière a bénéficié de 2 Opah qui devraient s'étendre au territoire de la communauté de communes du Conflent. Sur ce territoire, le tissu associatif dynamique œuvrant en faveur de l'accès et de la réhabilitation des logements permet de repérer et d'accompagner les familles les plus en difficulté en collaboration avec les intervenants sociaux.
- En matière de logement, le territoire de la **Côte-Vermeille** présente une grande disparité. Sur la zone côtière, les logements sont chers et peu adaptés en raison d'un parc composé en grande partie de locations saisonnières et de résidences secondaires. Dans les centres anciens de certaines communes l'habitat est dégradé, 2 Opah ont été mises en œuvre à Elne et à Argelès-sur-Mer. Enfin, d'après le schéma départemental d'accueil des gens du voyage il reste à créer 1 aire à Saint-Cyprien.

□ *Animation de la vie sociale*

L'offre de centres sociaux est insuffisante et concentrée principalement sur la ville de Perpignan. Par ailleurs, seules quelques associations sont engagées dans une démarche de développement local, mais peu sont en mesure de porter un projet de structure. La satisfaction du besoin nécessiterait la création de 6 centres sociaux sur des communes prioritaires ainsi que la mise en conformité des structures existantes avec le référentiel local des centres sociaux, en particulier sur les missions des référents familles.

- Avec 8 centres sociaux, l'offre de service de la ville de **Perpignan** est la plus satisfaisante du département. Toutefois le fonctionnement de ces structures est perfectible, il doit s'améliorer sur les bases du référentiel local élaboré en fonction des orientations nationales. La Caf soutient également les associations qui œuvrent dans le domaine de l'intégration et de la cohésion sociale en particulier au travers du financement du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).
- Sur le territoire de l'**Agly**, l'offre de service en matière d'animation de la vie sociale est très peu développée. Il existe seulement un centre social à Bompas qui est l'une des 6 communes de plus de 7 000 habitants que compte le territoire. Sur le secteur rural de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes, le projet d'animation de la vie sociale qui s'est mis en place devrait s'étendre à l'ensemble de l'intercommunalité.
- L'offre de service dans le champ de l'animation de la vie sociale sur le territoire des **Aspres** est insuffisante. Celui-ci compte un seul centre social sur la commune de Toulouges qui est l'une des 6 communes de plus de 6 000 habitants du territoire. Sur la zone rurale de la communauté de communes des Aspres, la seule petite structure de voisinage qui existait a fermé au cours de la période Cog 2009-2012.
- Sur le territoire **Cerdagne-Capcir**, du fait de l'éloignement et des caractéristiques spécifiques à la vie en zone de montagne, le réseau familial et les liens de solidarité sont développés. Ce territoire rural faiblement peuplé, où les dynamiques intercommunales sont peu développées, ne compte ni centre social, ni association agréée espace de vie sociale. La commune la plus importante est Font-Romeu et elle compte seulement 2 101 habitants.
- Il n'y a pas de centre social sur le territoire du **Conflent**, seule une association est agréée espace de vie sociale à Prades. Le domaine reste à développer à travers l'information des partenaires et la sensibilisation des élus à l'échelle intercommunale, en ciblant prioritairement les communes d'Ille-sur-Têt, Millas et Vinça.
- Sur le territoire de la **Côte-Vermeille**, l'existence de 2 centres sociaux sur les communes de Cabestany et Elne permet de créer une dynamique et de favoriser la mise en réseau des actions. Les actions mises en place sont fédérées au sein du

comité local d'animation, qui pourrait faire émerger d'autres initiatives. Cependant, dans ce domaine, une large partie du territoire reste dépourvue de toute action dont les 2 communes de plus de 10 000 habitants du territoire : Saint-Cyprien et Argelès-sur-Mer.

- Le territoire du **Vallespir** compte un seul centre social à Arles-sur-Tech, les 2 communes les plus importantes, Céret et le Boulou ne dispose d'aucun espace de vie sociale. Ce territoire possède une vraie dynamique associative mais celle-ci est plutôt tournée vers les thématiques culturelles, sportives ou l'animation locale festive. La dynamique amorcée dans le cadre d'un dispositif de développement social local à Amélie-les-Bains pourrait être un préalable à la création d'un espace de vie sociale.

□ *Interventions sociales*

Les travailleurs sociaux interviennent sur tout le territoire, au plus près des familles grâce à 22 points d'ancrage. Les missions du service des interventions sociales sont connues et repérées par les partenaires sociaux du département, notamment les services du Conseil général, facilitant ainsi la coordination des interventions. La dégradation du contexte socio-économique du département impacte le service, avec notamment une complexification des problématiques des familles. L'intervention sociale reste principalement individuelle, mais des interventions d'intérêt collectif ont été développées sur certains territoires et deux projets de développement social sont accompagnés.

- La ville de **Perpignan** est un territoire marqué par une très forte précarité et une forte proportion de bénéficiaires d'un revenu garanti (46% des allocataires), nécessitant ainsi une articulation avec le Conseil général dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires du Rsa. Plusieurs des quartiers de la ville sont concernées par la convention triennale pour les quartiers populaires 2013/2016, intégrant la problématique de l'accès aux droits sociaux. De manière globale, l'essentiel des interventions des travailleurs sociaux Caf porte sur l'accès aux droits, la problématique de l'accès au logement, les situations de séparation et la recherche d'un mode de garde pour les parents bénéficiaires du Rsa engagés dans une démarche d'insertion professionnelle. Certains partenariats sont à adapter notamment les collaborations entre les travailleurs sociaux Caf et les centres sociaux sont insuffisamment développées ; de plus, dans le cadre des parcours maternité de la Cpm prévoyant des séances d'information collective « arrivée de l'enfant », les travailleurs sociaux Caf connaissent des difficultés pour développer leur intervention.
- Sur le territoire de l'**Agly**, l'offre de service en travail social est bien identifiée et prend appui sur un réel ancrage territorial. L'approche collective et le soutien à des démarches de développement social local doivent se poursuivre sur un territoire où l'isolement s'accroît.
- Le nombre de familles des **Aspres** augmente de manière significative notamment sur les communes les plus proches de Perpignan, impliquant ainsi un accroissement de la demande d'intervention sociale qui reste majoritairement individuelle avec deux thèmes majeurs : l'accès aux droits et la parentalité. Toutefois, les actions et animations collectives sont bien accueillies sur ce territoire où la dynamique des familles et l'engagement partenarial jouent un rôle important. Ainsi, des actions sont menées en collaboration avec le Ram de la communauté de communes des Aspres et le centre social de Toulouges.
- Le territoire **Cerdagne-Capcir** est caractérisé par un éloignement géographique important et par une faible précarité. Le travailleur social Caf travaille en collaboration avec les agents de la maison sociale de proximité du Conseil-général qui est bien repérée par les familles et qui est un relais de l'offre de service Caf, qui sur ce territoire, est essentiellement axée sur la prévention.
- En **Conflent**, l'offre de service de travail social Caf est bien identifiée par les familles et les partenaires institutionnels. Celle-ci est développée en collaboration avec les partenaires institutionnels, associations et services financés par la Caf comme les Relais assistants maternels. L'approche collective et le soutien à des démarches de développement social local sont insuffisamment développés sur ce territoire où la demande individuelle et la monoparentalité augmentent de façon significative.
- Sur le territoire de la **Côte-Vermeille**, les missions institutionnelles définies dans le cadre de l'offre de service aux familles sont mieux identifiées par les partenaires favorisant ainsi les collaborations, en particulier avec les Ram dans le cadre de l'offre naissance. Malgré un contexte socio-économique moins dégradé que la moyenne départementale, les situations familiales se complexifient et la proximité du littoral attire des nouveaux arrivants précaires. L'intervention sociale individuelle est importante dans le domaine de l'accès aux droits et de la parentalité.
- Au cours de la période Cog 2009-2012, la présence du travailleur social Caf s'est renforcée sur le territoire du **Vallespir**, notamment dans l'antenne Caf de Céret et dans les locaux du centre social d'Arles-sur-Tech, permettant ainsi de développer les actions partenariales. Ainsi, une démarche de Développement social local (Dsl) a démarré à Amélie-les-Bains ou encore une Intervention sociale d'intérêt collectif (Isic) a été mise en place à Céret dans le cadre de l'offre naissance. Le domaine de la parentalité ainsi que l'accès aux droits sont les principales thématiques d'intervention sur ce territoire.

Les principaux objectifs sur la période 2013-2017

Par missions et programmes, la rubrique « objectifs du socle national de service » identifie les actions attendues de la Caf au regard des orientations nationales et celle intitulée « offre locale » permet de préciser les actions qui seront menées au-delà du socle national de service.

→ Mission 1 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Programme 1 : Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes familles et de tous les territoires	
Objectifs du socle national de service	<input type="checkbox"/> Contribuer à l'installation de nouveaux assistants maternels et à la création de nouveaux Eaje et rendre accessibles ces modes d'accueil aux familles.
	<input type="checkbox"/> S'engager à créer des places d'accueil du jeune enfant selon les modalités définies par l'Etat, la Caf et ses partenaires.
	<input type="checkbox"/> Améliorer l'information des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et faciliter le recours aux nouveaux services dématérialisés.
	<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les offres spécifiques destinées aux familles lors d'une première naissance, d'une naissance multiple et à l'occasion d'un deuil périnatal.
	<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre un accompagnement pour faciliter l'accès des enfants des familles sous le seuil de bas revenus aux modes d'accueil du jeune enfant.
Offre locale	<input type="checkbox"/> Favoriser la mise en œuvre d'une politique globale enfance à l'échelon de chaque territoire contractualisé en soutenant les actions de coordination visant à améliorer la qualité des services et à harmoniser les pratiques
	<input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration du fonctionnement des Eaje et de leurs locaux
	<input type="checkbox"/> Œuvrer pour apporter une réponse aux besoins d'accueil non classiques par le développement de l'offre des Eaje, des Ram et des services d'accueil à domicile

Programme 2 : Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles	
Objectifs du socle national de service	<input type="checkbox"/> Accompagner la réforme des rythmes éducatifs et être partenaire des projets ou schémas territoriaux
	<input type="checkbox"/> Poursuivre le développement d'une offre d'accueil adaptée aux besoins
	<input type="checkbox"/> Améliorer l'information des familles sur l'offre d'accueil
	<input type="checkbox"/> Soutenir les projets élaborés avec les adolescents
	<input type="checkbox"/> Soutenir les dispositifs permettant le départ en vacances des enfants et des jeunes
	<input type="checkbox"/> Poursuivre l'accompagnement des jeunes accueillis dans le cadre des Foyers jeunes travailleurs (Fjt)
Offre locale	<input type="checkbox"/> Favoriser la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale à l'échelon de chaque territoire contractualisé en soutenant les actions de coordination visant à améliorer la qualité des services et l'harmonisation des pratiques.
	<input type="checkbox"/> Soutenir les actions de développement de la qualité de l'accueil extrascolaire.
	<input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de la gestion administrative des accueils de loisirs en continuant à soutenir la mise en place de logiciels de gestion au sein des services.

→ **Mission 2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants**

Programme 1 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants	
Objectifs du socle national de service	<input type="checkbox"/> Développer et structurer les actions et les services sur l'ensemble du territoire de la Caf (Reaap, Clas, Laep, médiation familiale, espaces- rencontres) et soutenir les vacances familiales.
	<input type="checkbox"/> Assurer un meilleur accès des parents à l'information
	<input type="checkbox"/> Contribuer à l'élaboration d'un schéma territorial du soutien à la parentalité
	<input type="checkbox"/> Contribuer au renforcement de la fonction d'animation des dispositifs de soutien à la parentalité via le « fonds national parentalité », en collaboration avec les partenaires du Comité départemental de soutien à la parentalité (Cdsp)
	<input type="checkbox"/> Mettre en place des parcours généraux pour faciliter l'accès aux droits et des parcours spécifiques répondant à des événements de vie particuliers : décès d'un enfant, décès d'un parent, séparation
Offre locale	<input type="checkbox"/> Développer le rôle des centres sociaux et des techniciens de l'intervention sociale et familiale (Tisf) en matière d'accompagnement à la parentalité
	<input type="checkbox"/> Mieux évaluer les actions de soutien à la parentalité notamment par la mise en œuvre d'une formation des porteurs de projet
	<input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) par la mise en œuvre d'actions de formation auprès de ces équipements

→ **Mission 3 : Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**

Programme 1 : Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité	
Objectifs du socle national de service	<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre un plan de communication en lien avec le déploiement des services, adapté aux différents publics valorisant les vecteurs spécifiques à utiliser pour demander une information et effectuer les démarches
	<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre, dans la continuité de l'offre de service du socle national de travail social, une offre d'information conseil et d'accompagnement social en direction des familles confrontées à une situation d'impayés et/ou de logement non décent
	<input type="checkbox"/> Développer des synergies partenariales avec les acteurs impliqués dans les parcours logement
Offre locale	<input type="checkbox"/> Poursuivre le soutien financier aux associations relais de la politique logement de la Caf œuvrant pour l'accès et l'information des familles vulnérables
	<input type="checkbox"/> Favoriser l'accès au logement des familles vulnérables et la réhabilitation des logements en s'impliquant dans les dispositifs tels que les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah) et dans le partenariat avec les bailleurs sociaux
	<input type="checkbox"/> Développer des actions d'information collectives de sensibilisation sur les risques liés à l'habitat indigne, en lien avec les partenaires

Programme 2 : Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires	
Objectifs du socle national de service	<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les orientations de la branche Famille sur l'animation de la vie sociale définies
	<input type="checkbox"/> Déployer l'observatoire national des centres sociaux sur l'ensemble des territoires
	<input type="checkbox"/> Accompagner la structuration de l'offre en direction des publics cibles
	<input type="checkbox"/> Renforcer le partenariat avec les acteurs impliqués dans l'animation de la vie sociale
Offre locale	<input type="checkbox"/> Promouvoir la création de nouvelles structures d'animation de la vie sociale
	<input type="checkbox"/> Poursuivre l'accompagnement mis en place dans les projets de développement social local en cours et contribuer aux nouveaux projets qui se développeront sur la période
	<input type="checkbox"/> Contribuer, au côté des différents partenaires, à l'élaboration et à la mise en œuvre du prochain contrat de ville

→ Mission 4 : Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Programme 1 : Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité

Objectifs du socle national de service	<input type="checkbox"/> Promouvoir les services dématérialisés du caf.fr (télé procédures, test d'éligibilité), adaptés aux différents publics valorisant les vecteurs spécifiques à utiliser pour demander une information et effectuer les démarches
	<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre, dans la continuité de l'offre de service du socle national de travail social, une offre d'information conseil et d'accompagnement social en direction des familles monoparentales ayant de jeunes enfants.

Programme 2 : Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale

Objectifs du socle national de service	<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les offres de service du socle national de travail social en direction des publics cibles dans les trois domaines prioritaires, offres au sein desquelles s'inscrit le rendez-vous des droits
	<input type="checkbox"/> Développer les relations partenariales avec les acteurs impliqués dans les parcours spécifiques
	<input type="checkbox"/> Renforcer l'intervention de l'aide à domicile en direction des familles vulnérables
	<input type="checkbox"/> Procéder à l'établissement d'un diagnostic social ou d'un état des lieux de la situation socioprofessionnelle (critères retenus pour l'octroi) en préalable à l'attribution des Aides financières individuelles (Afi)
Offre locale	<input type="checkbox"/> Poursuivre l'offre de travail social en faveur des familles ayant un enfant porteur de handicap
	<input type="checkbox"/> Faciliter les démarches des allocataires et le traitement des situations complexes en organisant les synergies utiles en interne (prestations/action sociale) et en externe
	<input type="checkbox"/> Initier des actions collectives sur les territoires en lien avec les problématiques repérées, notamment dans le domaine du logement